

## PARTICIPEZ ET SOUTENEZ LA RELATION ECOLE-ENTREPRISE

**EN VERSANT UNE PARTIE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE  
À AJE 29, JE PARTICIPE À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES  
FINISTÉRIENS À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE  
DES MÉTIERS ET DE L'ENTREPRISE**

### **Notre vocation :**

- Accompagner les élèves dans la démarche d'orientation, la construction du projet personnel et professionnel
- Faire découvrir le monde de l'entreprise par des témoignages, des visites
- Promouvoir les filières professionnelles, l'alternance
- Combattre les idées reçues et les clichés sur les métiers
- Informer sur les métiers en tension
- Encourager l'esprit d'entreprendre

### **Votre responsabilité RSE :**

- Dynamiser la RSE de votre entreprise en vous associant aux actions de l'AJE29

**EN 2020, REJOIGNEZ-NOUS POUR PERMETTRE A ENCORE PLUS  
DE JEUNES DE CONNAITRE VOTRE ENTREPRISE, VOS METIERS  
ET D'Y TROUVER LEUR PLACE**



Date limite de versement  
**31 mai 2020**

### **COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?**

Mode d'emploi au dos



### **EN CHIFFRES** (2019)

**1200 COLLÉGIENS** de 4<sup>ème</sup>  
à la rencontre de **110 entreprises**

**6000 jeunes** accompagnés  
dans leur projet d'orientation

**920 heures** de bénévolat  
en milieu scolaire

**200 professeurs, 800 élèves**  
participant à des visites d'entreprises



### **BESOIN D'INFORMATIONS ?**

Françoise Foll répond à vos questions  
06 64 32 58 50  
francoisefoll.aje29@laposte.net



### **AJE 29**

Immeuble Le Cap Vert  
5, rue Félix Le Dantec  
29000 Quimper  
02 98 10 26 83  
contact@aje29.bzh  
**www.aje29.bzh**



## COMMENT NOUS SOUTENIR ?

En 2020, rejoignez-nous pour permettre aux jeunes de connaître votre entreprise, vos métiers et d'y trouver leur place

### La taxe d'apprentissage 2020 :

0,68 % de la masse salariale annuelle brute

Financement  
de l'apprentissage :  
87 % TA

Solde de la taxe : 13% TA



ASSOCIATION  
JEUNESSE ET ENTREPRISES

Club FINISTÈRE

AJE 29 peut collecter 30% du solde de la taxe  
au titre de son habilitation dans le cadre 13  
de l'article L6241-5 du Code du travail

### LES 3 ÉTAPES CLÉS :

- 1 / Calculer sa masse salariale pour 2019 pour déterminer son enveloppe « solde de la TA »
- 2 / L'AJE 29 est référencée sur les listes préfectorales
- 3 / Verser le montant de l'enveloppe directement à l'AJE 29.

### COMMENT VERSER À AJE 29 :

**Par chèque**, à l'ordre de : **Association Jeunesse et Entreprises du Finistère**  
5, rue Félix Le Dantec 29000 Quimper

**Par virement** : RIB

Banque : 15589

Guichet : 29313

N° du compte : 03074311440

Clé : 62

IBAN : FR76 1558 9293 1303 0743 1144 062

BIC : CMBRFR2BXXX

- AJE 29 est votre interlocuteur direct
- AJE 29 est habilitée à percevoir de la taxe d'apprentissage au titre de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP)
- AJE 29 ne dispose pas de numéro UAI (unité administrative immatriculée), il n'est pas obligatoire

## L'ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES 29

Reconnue d'utilité publique, l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE 29) travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter l'entrée des jeunes au cœur de la vie professionnelle et de leur donner le goût d'entreprendre.

Le club AJE 29 fait partie des 30 clubs AJE du réseau de Jeunesse et Entreprises France.



Françoise Foll répond à vos questions  
06 64 32 58 50  
francoisefoll.aje29@laposte.net

### AJE 29

Immeuble Le Cap Vert  
5, rue Félix Le Dantec  
29000 Quimper  
02 98 10 26 83  
contact@aje29.bzh  
www.aje29.bzh



# BORDEREAU DE VERSEMENT – TAXE D'APPRENTISSAGE



D'ici le 31 mai 2020, vous déciderez à quel organisme vous verserez la taxe d'apprentissage, basée sur la masse salariale brute de 2019.

La taxe d'apprentissage représente une ressource indispensable au fonctionnement de l'AJE 29, à son développement et à son rayonnement auprès des jeunes Finistériens.

Les modalités de la taxe d'apprentissage ont évolué depuis janvier 2020. Au titre de nos actions pour la promotion de la formation technologique et professionnelle et des métiers, vous pouvez affecter 30 % des 13% du solde de la taxe à l'Association Jeunesse et Entreprises 29. Dans ce cadre, nous vous invitons dès à présent à retenir l'AJE 29 comme bénéficiaire d'une partie solde de votre taxe d'apprentissage en nous retournant cette promesse de versement.

La promesse de versement peut être envoyée par mail (actionsaje29@gmail.com) ou par courrier (Immeuble Le Cap Vert, 5 rue Félix Le Dantec, 29000 Quimper). Nous vous transmettrons après le versement un reçu de versement libératoire.

Plus que jamais, nous comptons sur votre soutien cette année !

## Votre entreprise

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : .....  
Contact : .....  
Email : .....

Cachet de l'entreprise

## Cabinet comptable mandaté par l'entreprise (le cas échéant)

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : .....  
Contact : .....  
Email : .....

Cachet du cabinet comptable

## Votre versement

L'AJE 29 peut recevoir **3,9%** du montant total de la taxe d'apprentissage (30% des 13% du solde de la taxe).

..... €

## Votre mode de versement

- **Chèque** : à l'ordre de « Association Jeunesse et Entreprises Club du Finistère »
- **Virement** en date du .....

Mentionner « Taxe d'apprentissage 2020 » dans le libellé de votre virement.

Banque : 15589

N° du compte : 03074311440

IBAN : FR76 1558 9293 1303 0743 1144 062

BIC : CMBFR2BXXX

A ..... Le .....  
Signature